

## Agrément Technique ATG avec Certification



**ATG 13/1753**

**ISOMUR  
ISOMUR ALVÉOLÉ  
ISOMUR LOURD  
HYDROMUR**

**Blocs de plâtre pour cloisons  
non-porteuses**

Valable du 16/01/2013  
au 16/01/2016

## Opérateur d'agrément et de certification



**BCCA**

**Belgian Construction Certification Association**  
Rue d'Arlon, 53  
1040 Bruxelles  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be) - [info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

### Titulaire d'agrément :

B. en N. Knauf & Co / ISOLAVA G.C.V  
Ooigemstraat 12  
B-8710 Wielsbeke  
Tél. : 056/67.44.01  
Fax : 056/67.44.59  
Courriel : [info@isolava.be](mailto:info@isolava.be)

## 1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du produit ou système par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl pour une application déterminée. Le résultat de cette évaluation a été établi dans ce texte d'agrément. Ce texte identifie le produit ou les produits appliqué(s) dans le système et détermine les performances de produit à prévoir, moyennant une mise en œuvre, une utilisation et une maintenance du/des produit(s) ou du/des système(s) réalisées conformément à ce qui est exposé dans ce texte d'agrément.

L'agrément technique est accompagné d'un suivi régulier et d'une adaptation aux progrès de la technique lorsque ces modifications sont pertinentes. Une révision est imposée tous les trois ans.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le fabricant doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour atteindre les performances décrites dans l'agrément. Ce suivi est essentiel pour la confiance dans la conformité du produit à cet agrément technique. Il est confié à un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

Le caractère suivi des contrôles et l'interprétation statistique des résultats permettent à la certification qui s'y rapporte d'atteindre un niveau de fiabilité élevé.

L'agrément et la certification de la conformité à l'agrément sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

## 2 Objet

Cloisons non porteuses KNAUF/ISO-LAVA composées de blocs de plâtre massifs à surface lisse, destinées à un usage à l'intérieur des bâtiments. Les blocs de plâtre sont utilisés conformément à la classe de climat intérieur stipulée au § 6.4.2. Leur mise en œuvre s'effectue par collage.

Cet agrément avec certification comporte un contrôle industriel continu de la production par le fabricant, complété par un contrôle externe régulier à ce propos par un organisme de certification désigné par l'UBAtc.

L'agrément technique porte sur les matériaux qui entrent dans la composition du système, y compris la technique de pose, mais pas sur la qualité de la mise en œuvre.

## 3 Matériaux

### 3.1 Blocs

Les blocs sont constitués de plâtre ( $\text{CaSO}_4 \cdot 1/2 \text{H}_2\text{O}$ ) et d'eau, respectivement sans hydrofuge (Isomur, Isomur Alvéolé et Isomur Lourde) ou avec hydrofuge (type Hydromur)

## 3.2 Autres matériaux (ne tombant pas sous le présent ATG)

### 3.2.1 Colle – Isocolle

La colle Isocolle est utilisée pour le collage des blocs et la finition des joints. Elle se compose d'un mélange sec de plâtre, d'un retardateur de prise et d'adjuvants. La colle est préparée in situ en saupoudrant le mélange sec dans de l'eau claire et en laissant reposer au moins pendant 2 minutes (15 litres d'eau pour 25 kg de poudre). Le mélange mouillé est gâché ensuite manuellement ou mécaniquement jusqu'à l'obtention d'une masse homogène (pâte grasse). La liquidité du mélange doit être telle que, lors de l'application de la colle, elle reflue des joints. Une colle trop épaisse ne peut pas être utilisée pour coller les blocs.

- Conditionnement :
  - durée de conservation : 9 mois, stockée à sec
  - emballage : sacs de 25 kg.
- Consommation :

épaisseur des blocs de plâtre (mm)	Consommation finition comprise (ka/m <sup>2</sup> )
50	1,2
70	1,4
80	1,6
100	1,8

- Le temps de mise en œuvre dépend des conditions du chantier et du type : de 1h30 à 4h.

### 3.2.2 Enduit de finition – Isolix

L'enduit de finition Isolix est utilisé pour la finition uniforme des cloisons de plâtre qui seront peintes ou tapissées par la suite. Le peintre doit procéder à une préparation normale des parois et appliquer un système de peinture adapté.

L'enduit de finition est préparé par gâchage avec de l'eau claire et mélange jusqu'à l'obtention d'une masse homogène (proportions 11 l d'eau pour 25 kg d'Isolix).

- Conditionnement :
  - durée de conservation : 12 mois, stocké au sec
  - emballage : sacs de 25 kg.
- Consommation : +/- 0,3 kg/m<sup>2</sup>
- Durée de mise en œuvre : environ 24 heures.

### 3.2.3 Divers

- Feuille de polyéthylène (épaisseur 0,15 mm) (contre l'humidité ascensionnelle à la base de la cloison)
- Profilé PVC en U (contre l'humidité ascensionnelle à la base de la cloison et pour le raccord avec le gros œuvre soumis à des variations de température)
- Bande Phaltex (bande compressible en fibres de bois compressées imprégnées dans du bitume) (pour le remplissage du raccord avec le plafond)
- Mousse de montage PUR (pour le remplissage du raccord avec le plafond)
- Bande de renforcement (bande en fibres de verre ou bande de joint en papier) (pour le raccord avec le plafond)
- Mortier, plâtre ou mélange de plâtre-colle (50/50) (pour égaliser le sol)
- Profilé métallique galvanisé, en T ou en M (renfort au-dessus des portes et fenêtres)
- Mélange de plâtre-colle (50/50) (pour les raccords avec le carton-plâtre et refermer les saignées pour conduites)
- Mélange de plâtre-colle (50/50) (pour la finition des joints)
- Foamband (pour le raccord avec le gros œuvre soumis à des variations de température).

## 4 Éléments

Les blocs de plâtre ont deux surfaces lisses. Sur deux de leurs côtés (un court et un long), les blocs comportent une rainure angulaire. Les deux autres côtés comportent une languette angulaire permettant leur emboîtement lors du montage.

Quelques bulles d'air et petits endommagements sont acceptables et sont éliminés lors du montage et du parachèvement.

Tableau 1 – Dimensions des éléments

	Longueur	Hauteur	Épaisseur	Couleur	Classe de densité
	(mm)	(mm)	(mm)		(kg/m <sup>3</sup> )
<b>Isomur</b>	666	501	50, 70, 80, 100	blanc cassé	800 - 1100
<b>Isomur Alvéolé</b>	666	501	70, 100	blanc cassé	800 - 1100 (gips)
<b>Hydromur</b>	666	501	50, 70, 80, 100	bleu clair	800 - 1100
<b>Isomur Lourd</b>	666	501	70, 100	rose	1100 - 1500

## 5 Fabrication et commercialisation

Les blocs de plâtre Isomur, Isomur Alvéolé, Hydromur et Isomur Lourd sont fabriqués par la firme B. en N. Knauf & Co / ISOLAVA G.C.V. dans son unité de production de Wielsbeke. La commercialisation est également assurée par la firme B. en N. Knauf & Co / ISOLAVA G.C.V.

Les moules verticaux sont en acier chromé. Tant le pesage de la quantité de plâtre et de l'eau, de l'hydrofuge et des pigments, que le malaxage, la coulée et le démoulage sont automatisés. Les éléments sont placés ensuite dans des tunnels-séchoirs et emballés sous une housse plastique ou un film rétractable.

L'emballage comporte une étiquette reprenant les données voulues dans le cadre du marquage CE, le logo et le numéro d'ATG.

## 6 Mise en œuvre

### 6.1 Préparation

Les blocs de plâtre doivent être transportés et conservés à l'abri de la pluie. Avant de procéder à la mise en œuvre des blocs, le chantier doit être à l'abri du vent et de la pluie.

Au droit des raccords avec un mur enduit, il y a lieu d'enlever la couche de plâtre et de dépoussiérer le mur.

### 6.2 Construction de la paroi (figure 2, figure 3)

#### 6.2.1 Première rangée

La première rangée est toujours réalisée au moyen des blocs Hydromur.

Lorsqu'il y a risque d'humidité ascensionnelle, comme par exemple au rez-de-chaussée qui est en contact direct avec le sol, il convient de prévoir un profilé PVC en U (en cas de pose sur un plancher parachèvement) ou une feuille de polyéthylène (en cas de pose sur un sol en béton) sous la paroi.

La feuille est repliée jusqu'à une hauteur de 2 cm au-dessus du sol parachèvement. Prévoir un recouvrement suffisant de la feuille au droit des raccords de différentes parois.

Lorsqu'il n'y a pas de risque d'humidité ascensionnelle, les blocs peuvent être posés directement sur la dalle de plancher.

Dans le cas de surfaces de plancher très irrégulières, il convient d'égaliser le sol au moyen d'un mortier, de plâtre ou d'un mélange de plâtre et de colle (50/50). Les blocs sont posés sur le sol sur leur côté longitudinal, la rainure étant remplie de colle. Le bord vertical est encollé, puis les blocs sont glissés dans les emboîtements et/ou engagés par petits coups au moyen d'un marteau en caoutchouc jusqu'au moment où la colle reflue.

### 6.2.1.2 Deuxième rangée et rangées suivantes

Après le dépoussiérage des blocs, la colle est appliquée sur les côtés horizontaux et verticaux. Les blocs sont emboîtés et/ou engagés au moyen d'un marteau en caoutchouc de sorte que la colle reflue des joints.

Les blocs sont posés en appareil (voir la figure 3).

Les joints sont ragrés pendant la construction de la paroi et les écailllements éventuels sont remplis de colle.

Au cours de la construction de la paroi, une rangée de blocs de plâtre peut être posée éventuellement avec le côté longitudinal des blocs placé verticalement. Des morceaux de découpe peuvent être intégrés en pleine paroi.

### 6.2.1.3 Dernière rangée

Les blocs de la rangée supérieure sont sciés de telle manière que le joint entre la paroi et le plafond soit le plus réduit possible ( $\pm 2$  cm) et puisse être rempli par la suite avec de la mousse de montage PUR ou une bande Phaltex.

Afin d'éviter les déchets, la rangée de blocs supérieure peut être posée verticalement.

## 6.3 Raccords

### 6.3.1 Raccords avec le plafond

Le joint entre le plafond et la paroi peut être réalisé de deux manières :

- soit par injection de mousse de montage PUR, la mousse PUR superflue étant coupée une fois durcie
- soit par l'application d'une bande Phaltex.

La finition du raccord entre le plafond et les blocs est réalisée au moyen d'une fine bande de renforcement (bande de fibres de verre ou bande de joint en papier).

Les raccords entre des plaques de carton-plâtre sont refermés avec un mélange de 50 % de colle et de 50 % de plâtre.

Dans le cas de raccords de cloisons résistantes au feu avec des faux-plafonds, les blocs sont montés jusqu'au plafond primaire et le joint entre le plafond et la paroi est refermé par injection d'une mousse résistante au feu sans autre finition.

Pour les raccords avec des versants de toiture inclinés du type fermettes préfabriquées ou pannes avec chevrons, les murs sont dressés au-delà du plan de parachèvement du versant de toiture. La suite du parachèvement au moyen de plaques de carton-plâtre ou de stucanet est effectuée entre les faces des parois.

Pour les raccords avec les panneaux de toiture obliques (par ex. des panneaux sandwich parachévés), les parois doivent s'arrêter sous les panneaux de toiture inclinés. Le parachèvement du joint doit être réalisé par le menuisier au moyen de lattes de finition en bois. Le remplissage de la MW ou du PUR est recommandé afin d'obtenir une meilleure isolation acoustique.

## 6.3.2 Baies de portes et de fenêtres

Les baies de portes ou de fenêtres inférieures à 100 cm peuvent être réalisées en prolongeant la rangée de blocs supérieure pour scier ensuite l'ouverture sur mesure. Il convient de veiller toutefois à ce que le joint entre deux blocs formant le linteau se situe au milieu de la baie.

Les ouvertures supérieures à 100 cm doivent être renforcées au moyen d'un linteau.

À cet effet, on pourra recourir à un profilé métallique galvanisé en T ou en M.

### 6.3.3 Raccords en T, en L ou en croix (figure 3)

En cas de raccords avec plusieurs parois, les rangées de blocs doivent être prolongées de manière alternée.

### 6.3.4 Raccord au gros œuvre

En ce qui concerne les raccords verticaux des parois, en circonstances normales les blocs sont collés directement à l'ossature portante.

Lorsque le gros œuvre peut être exposé à des déformations ou à des variations de température importantes comme dans le cas d'ossatures métalliques, il convient de prévoir, au droit du raccordement vertical, un raccord coulissant ou compressible (par ex. un profilé PVC en U ou du Foamband).

### 6.3.5 Parachèvement

Le revêtement des parois (entre autres les travaux de peinture et de tapisserie) doit être effectué conformément aux directives du fabricant du produit de parachèvement. Généralement, il y a lieu de préparer la surface (procéder notamment à de petites réparations et à un léger ponçage de la paroi) et d'appliquer un primer approprié.

## 6.4 Conditions d'application

### 6.4.1 Généralités

Les blocs Isomur et Hydromur sont destinés à être utilisés pour des cloisons non porteuses.

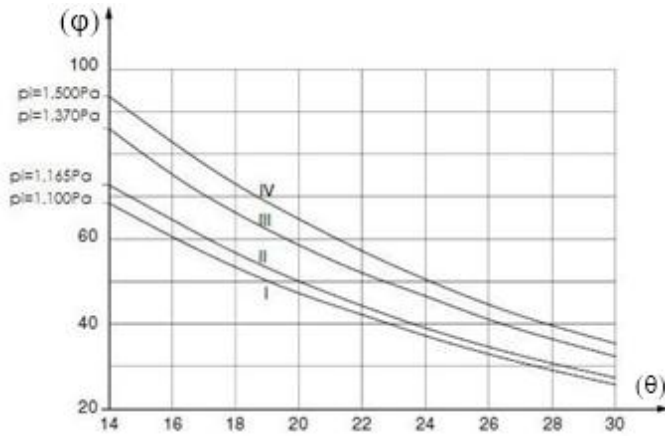
### 6.4.2 Classe de climat intérieur

Le choix du type de blocs de plâtre dépend de la production ou de la présence d'humidité dans les bâtiments ; autrement dit, il dépend de la classe de climat intérieur (voir la NIT 134 § 5.2. « Classe de climat intérieur » du CSTC – voir le graphique et le Tableau 2).

Tableau 2 – Classe de climat intérieur

	Isomur, Isomur Alvéolé, Isomur Lourd	Hydromur
Classe de climat intérieur dans les conditions suivantes	I-II	I-II-III
Ventilation et chauffage du local assurés	toujours nécessaires	toujours nécessaires
Intensité d'utilisation	familiale	familiale et collective
Parachèvement des locaux où il y a production d'humidité tels que cuisine, salle de bains,...	matériaux hydrofuges avec protection contre les éclaboussures d'eau (les murs des douches doivent être réalisés et parachévés avec des matériaux destinés à cet effet)	matériaux hydrofuges avec protection contre les éclaboussures d'eau (les murs des douches doivent être réalisés et parachévés avec des matériaux destinés à cet effet)

## Graphique – Classes de climat intérieur (moyennes annuelles)



- classe I :  $1100 \text{ Pa} < p_i \leq 1165 \text{ Pa}$
- classe II :  $1165 \text{ Pa} < p_i \leq 1370 \text{ Pa}$
- classe III :  $1370 \text{ Pa} < p_i \leq 1500 \text{ Pa}$
- classe IV :  $p_i > 1500 \text{ Pa}$

Sur l'abscisse,  $\theta$  température moyenne dans le bâtiment (°C)

Sur l'ordonnée,  $\phi$  humidité moyenne dans le bâtiment (%)

$p_i$  tension de vapeur dans le bâtiment (Pa).

### 6.4.3 Fissuration

Étant donné qu'une cloison parachevée constitue un ensemble rigide et qu'en cas de raccordement à d'autres éléments de la construction (ossature, etc.) il y a risque de fissuration, il convient d'en tenir compte lors de la conception, notamment en :

- prévoyant des joints verticaux à des distances régulières (par exemple tous les 7 m avec un maximum de 10 m) qui sont réalisés sous forme de joints souples ; l'emplacement de ces joints doit être compatible avec la stabilité de la paroi (voir le § 6.4.4)
- réalisant de préférence les baies de portes sur toute la hauteur dans le cas de parois d'une longueur (lire d'une longueur de champ) de 6 m ou plus et dans le cas d'ossatures métalliques
- limitant la flèche des planchers (flèche qui se produirait après la pose des cloisons de plâtre, c'est-à-dire la flexion par suite de fluage, de retrait et de charge utile) jusqu'à 1/1000 de la portée ou à 5 mm.

### 6.4.4 Joints de dilatation

Les joints de dilatation du gros œuvre doivent être prolongés en tout cas dans la paroi.

### 6.4.5 Distance entre renforts

Les distances entre renforts de paroi seront limitées et ne dépasseront pas les valeurs suivantes :

Épaisseur	Hauteur maximale	Écartement horizontal maximum entre les renforts	Surface maximale
(mm)	(m)	(m)	(m <sup>2</sup> )
50	Épaisseur de 50 mm utilisée uniquement comme contre-paroi		
70	3,00	6,00	18
80	3,30	6,60	22
100	4,00	8,00	32

Lorsque les cloisons font partie de pans plus vastes supérieurs aux dimensions indiquées dans le tableau qui précède (cages escaliers,...), les valeurs mentionnées ci-dessus peuvent être augmentées respectivement de maximum 30 % (pour la hauteur) ou 15 % (distance horizontale entre renforts), à condition que la surface maximale indiquée ne soit pas dépassée et que les raccords structurels soient respectés.

Exemple : Hauteur +30 %

Épaisseur	Hauteur maximale	Écartement horizontal maximum entre les renforts	Surface maximale
(mm)	(m)	(m)	(m <sup>2</sup> )
50	Épaisseur de 50 mm utilisée uniquement comme contre-paroi		
70	3,90	4,60	18
80	4,29	5,13	22
100	5,20	6,15	32

Pour la réalisation de parois plus hautes, il y a lieu de prévoir une étude supplémentaire, les valeurs limites ci-dessous n'étant données qu'à titre purement indicatif.

Épaisseur	Hauteur maximale	Surface maximale
(mm)	(m)	(m <sup>2</sup> )
50	Épaisseur de 50 mm utilisée uniquement comme contre-paroi	
70	9,00	14
80	9,00	14
100	12,00	25

Les parois pour lesquelles il existe un risque de voir des morceaux de paroi tomber à un niveau inférieur si la cloison devait céder sont à exclure, sauf si des mesures de précaution particulières sont prises (pose d'ancres en barre droite suffisantes dans le raccord latéral et le raccord supérieur).

Les figures 4a, 4b et 4c présentent des exemples de réalisation de renforcements de parois.

### 6.5 Finition

- Les saignées destinées aux conduites électriques ou sanitaires sont réalisées par fraisage. Elles sont refermées à l'aide d'un mélange constitué de 50 % de colle et de 50 % de plâtre. La figure 5 présente un exemple des distances à garder jusqu'au raccord latéral. Il n'est pas permis de pratique des saignées dans les cloisons dont l'épaisseur est < 60 mm. Le fraisage sera effectué avec soin.
- Après avoir rebouché d'abord les joints au moyen d'un mélange de plâtre et de colle toute la surface de la paroi peut être traitée au moyen de l'enduit de finition Isoliss. La finition sera réalisée de telle manière que les joints entre les blocs et les éléments ajustés soient complètement remplis et que les parois soient prêtes pour être tapissées. On n'appliquera pas de couche de finition Isoliss si la paroi est destinée à être carrelée.
- Si la paroi est destinée à recevoir un carrelage, celui-ci conviendra pour les classes de climat retenues (voir la NIT 134 § 5.2 du CSTC). Les carreaux sont posés au moyen d'une colle compatible avec un support à base de plâtre. Il convient toujours de tenir compte des prescriptions du fabricant de la colle.

### 6.6 Suspension d'objets

Les objets légers dont le poids n'excède pas 15 kg seront suspendus à l'aide de crochets pour cadres ou similaires. La charge par point de fixation ne pourra pas excéder 5 kg par point.

Les objets plus lourds (>15 kg) seront suspendus au moyen de vis et de chevilles. Les types de fixation doivent être choisis en fonction de la force de traction et de la force transversale par point de fixation. On trouvera les valeurs dans les tableaux reprenant les spécifications techniques pour chevilles (type Fischer ou analogue). Dans le cas d'objets pour lesquels il n'est pas possible de trouver un type de fixation adapté, il y a lieu de perforez la paroi et de placer une plaque métallique inoxydable de l'autre côté (voir la figure 6).

Pour le moment admissible sur une paroi, provoqué par l'ensemble des objets à suspendre, il faut prendre contact avec le fabricant.

Le moment par charge (voir la figure 7) correspond au produit du poids de l'objet à suspendre (exprimé en kg) et de la distance de la paroi au point d'application de la charge (exprimée en m).

## 7 Performances

Propriétés	Critères UBAtc	Critères fabricant	Méthode d'essai	Résultats
<b>7.1 Propriétés de produit des blocs</b>				
Longueur (mm)	± 5	Isomur, Hydromur et Isomur Lourd : 666 ± 2	NBN EN 12859	x
		Isomur Alvéolé : 666 ± 5		x
Hauteur (mm)	± 2	501 ± 1	NBN EN 12859	x
Épaisseur (mm)	± 0,5	50, 70, 80, 100 ± 0,5	NBN EN 12859	x
Équerrage (mm / 0,5 m)	≤ 1	≤ 1	–	x
Parallélisme côté longitudinal (mm)	≤ 0,5	≤ 0,5	–	–
Linéarité côté longitudinal (mm)	≤ 0,5	≤ 0,5	–	–
Planéité (mm)	≤ 1	≤ 1	NBN EN 12859	x
Ajustement rainure et languette	Indication du fabricant	Max. 0,5 mm	–	–
Classe de densité (kg/m <sup>3</sup> )	Densité moyenne : 800 ≤ ρ < 1100	Isomur, Isomur Alvéolé (plâtre) et Hydromur: 800 ≤ ρ < 1100	NBN EN 12859	x
	Haute densité : 1100 ≤ ρ ≤ 1500	Isomur Lourd : 1100 ≤ ρ ≤ 1500		x
Masse surfacique (kg/m <sup>2</sup> )	± 5 %	Isomur et Hydromur : (43 - 52) ± 5 % (pour ép. = 50 mm) (59 - 73) ± 5 % (pour ép. = 70 mm) (68 - 83) ± 5 % (pour ép. = 80 mm) (85 - 104) ± 5 % (pour ép. = 100 mm)	NBN EN 12859	x
		Isomur Alvéolé : (44 - 53) ± 5 % (pour ép. = 70 mm) (57 - 70) ± 5 % (pour ép. = 100 mm)		x
		Isomur Lourd : (82 - 100) ± 5 (pour ép. = 70 mm) (116 - 142) ± 5 % (pour ép. = 100 mm)		x
Absorption d'eau (blocs hydrofuges) après 2 heures d'immersion (%)	≤ 5 (masse sèche)	≤ 5 (masse sèche)	NBN EN 12859	x
Dureté (Shore C)	Densité moyenne : ≥ 55	Isomur, Isomur Alvéolé (plâtre) et Hydromur : ≥ 55	NBN EN 12859	x
	Haute densité : ≥ 80	Isomur Lourd : ≥ 80		x
Taux d'humidité (départ usine) (% de la masse)	≤ 6 (moyenne) ≤ 8 (valeur individuelle)	≤ 6 (moyenne) ≤ 8 (valeur individuelle)	NBN EN 12859	–
valeur pH	Indication du fabricant	6,5 - 10,5	NBN EN 12859	x
Résistance à la flexion (kN)	Blocs pleins : ≥ 1,7 (pour ép. = 50 mm) ≥ 2,3 (pour ép. = 70 mm) ≥ 2,7 (pour ép. = 80 mm) ≥ 4,0 (pour ép. = 100 mm)	Isomur et Hydromur : ≥ 1,7 (pour ép. = 50 mm) ≥ 2,3 (pour ép. = 70 mm) ≥ 2,7 (pour ép. = 80 mm) ≥ 4,0 (pour ép. = 100 mm)	NBN EN 12859	x
		Isomur Lourd : ≥ 2,3 (pour ép. = 70 mm) ≥ 4,0 (pour ép. = 100 mm)		x
	Blocs creux : ≥ 1,7	Isomur Alvéolé : ≥ 1,7		x
Résistance à la compression (N/mm <sup>2</sup> )	Indication du fabricant	≥ 4 *	NEN 7051	x

Réaction au feu (blocs)	Euroclasse A1	Euroclasse A1	NBN EN 12859	x
Coefficient de conductivité thermique $\lambda_{Uf}$ (W/mK)	<u>Densité moyenne :</u> 800 $\leq \rho \leq$ 900 kg/m <sup>3</sup> : 0,30 900 < $\rho$ < 1100 kg/m <sup>3</sup> : 0,43	<u>Isomur, Isomur Alvéolé (plâtre) et Hydromur :</u> 800 $\leq \rho \leq$ 900 kg/m <sup>3</sup> : 0,30 900 < $\rho$ < 1100 kg/m <sup>3</sup> : 0,43	NBN B62-002	-
	<u>Haute densité :</u> 1100 $\leq \rho \leq$ 1200 kg/m <sup>3</sup> : 0,43 1200 < $\rho \leq$ 1500 kg/m <sup>3</sup> : 0,56	<u>Isomur Lourd :</u> 1100 $\leq \rho \leq$ 1200 kg/m <sup>3</sup> : 0,43 1200 < $\rho \leq$ 1500 kg/m <sup>3</sup> : 0,56		-
<b>7.2 Caractéristiques systèmes cloisons</b>				
Résistance aux chocs			UEAtc	Voir le § 7.3
chocs mous (120 J/240 J/400 J)	Pas de percement	-		
chocs durs (10 J)	Pas de percement	-		
x:	Testé en externe et conformément au critère du fabricant			
*:	Pas applicable pour Isomur Alvéolé			

### 7.3 Résistance aux chocs

Des essais de résistance aux chocs ont été effectués sur des parois Isomur Alvéolé de 100 mm et de 70 mm d'épaisseur conformément aux normes ISO 7892 (1988) et ISO/DIS 7893 (1990) pour cloisons légères (blocs de plâtre d'une masse volumique de 950 kg/m<sup>3</sup>). Ces directives correspondent à celles de l'UEAtc et constituent la base des essais aux chocs prévus dans les ETAG « Internal Wall Partitions ».

- Paroi Isomur Alvéolé de 100 mm d'épaisseur (largeur de la paroi 4,5 m et hauteur de 2,8 m, avec baie de porte) :
  - choc mou :
    - o sac de sable de 50 kg (impact 400 N.m ou 400 J) : pas de percement ni d'affaissement
  - choc dur :
    - o bille en acier d'1 kg (impact 10 N.m ou 10 J) : pas de percement (empreinte d'environ 28 mm de largeur).
- Paroi Isomur Alvéolé de 70 mm d'épaisseur (largeur de la paroi 4,5 m et hauteur de 2,8 m, sans baie de porte) :
  - choc mou :
    - o sac de sable de 50 kg (impact 400 N.m ou 400 J) : pas de percement ni d'affaissement
  - choc dur :
    - o Bille en acier d'1 kg (impact 10 N.m ou 10 J) : pas de percement (empreinte d'environ 25 mm de largeur).

Essais de résistance aux chocs conformément aux directives UEAtc pour cloisons légères sur blocs de plâtre (d'une masse volumique de 950 kg/m<sup>3</sup>) sur parois Isomur de 70 mm et de 60 mm d'épaisseur :

- Paroi Isomur de 70 mm d'épaisseur (largeur de la paroi 2,5 m et hauteur de 2,6 m, sans baie de porte) :
  - choc mou :
    - o sac de sable de 30 kg (impact 120 N.m ou 120 J) : pas d'affaissement ;
    - o Sac de sable de 30 kg (impact 240 N.m. ou 240 J) : fissure horizontale à l'avant et à l'arrière avec déplacement de 25 mm
  - choc dur :
    - o bille en acier de 0,515 kg (impact 10 N.m ou 10 J) : pas de percement (empreinte d'environ 21 mm de largeur).

## 8 Figures

Figure 1 : Élément (dimensions)

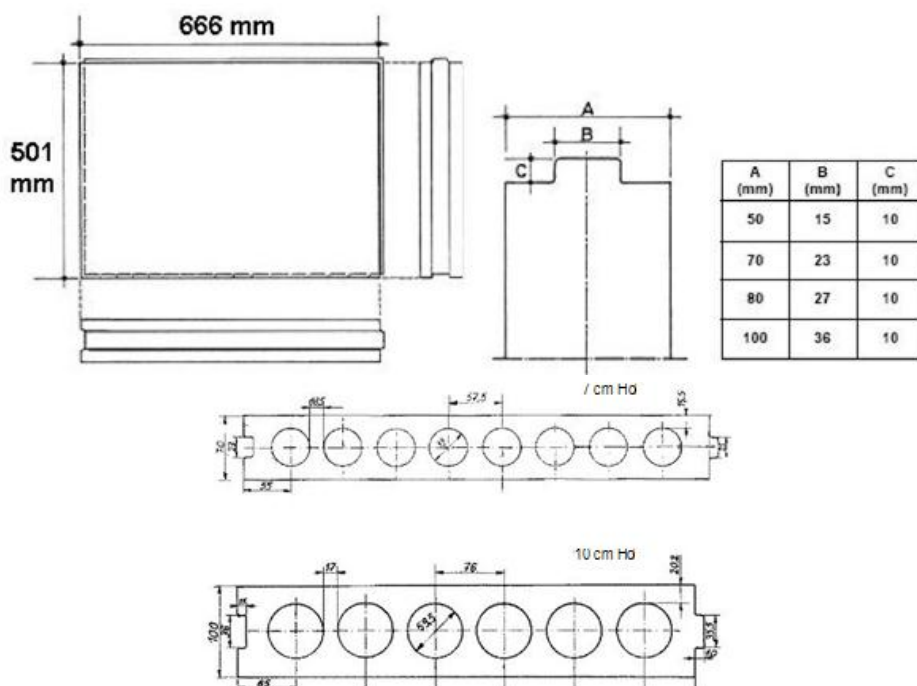
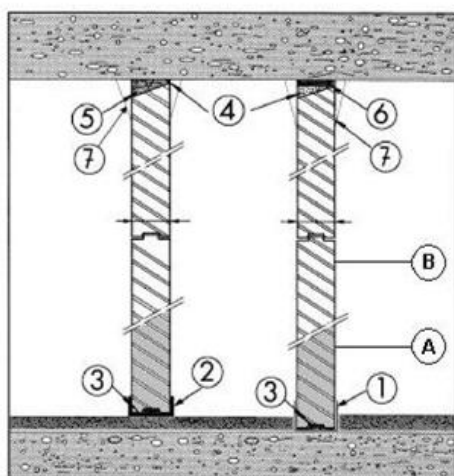


Figure 2 : Raccordement avec le plafond et au sol



1. Feuille de polyéthylène
  2. Profilé PVC en U
  3. Colle
  4. 50 % de colle + 50 % de plâtre
  5. Mousse PUR injectée in situ
  6. Phaltex
  7. Lamelle de joint
- A. Hydromur  
B. Isomur

Figure 3 : Assemblage dans les angles



Figure 4a : Gaine réalisée avec des blocs de plâtre

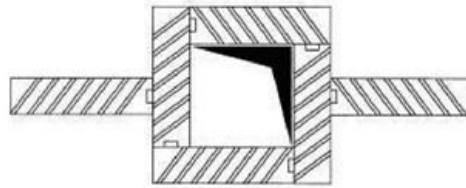


Figure 4b : Pilier en blocs de plâtre sur toute la hauteur de la paroi

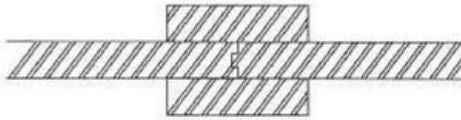


Figure 4c : Profilé métallique en H dont les ailes recouvrent les joints



Figure 5 : Distances à respecter lors de l'encastrement de conduites

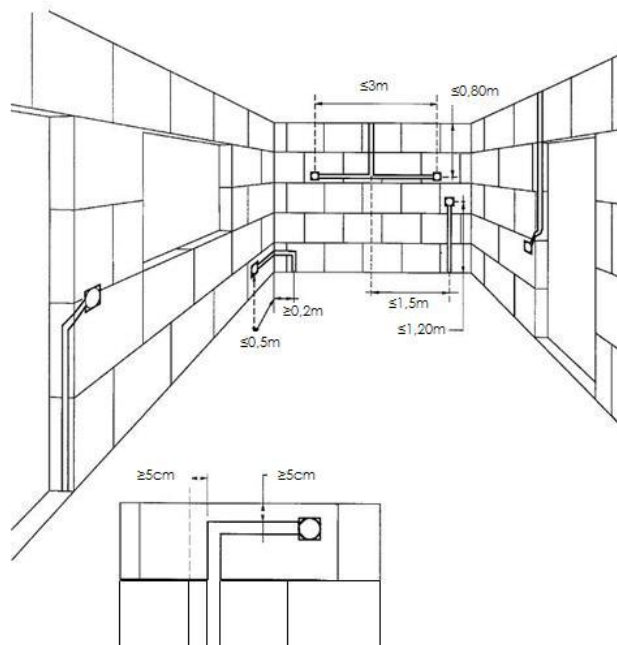




Figure 6 : Fixation d'objets

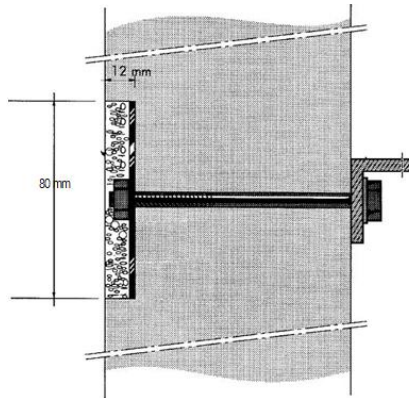
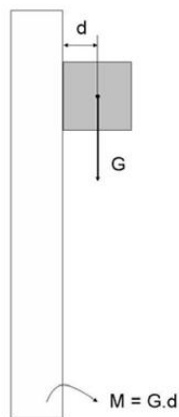


Figure 7 : Calcul du moment par charge



## 9 Conditions

- A. Seules l'entreprise mentionnée en première page comme titulaire d'ATG et l'(les) entreprise(s) assurant la commercialisation de l'objet de l'agrément peuvent revendiquer l'application de cet agrément technique.
- B. Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit ou système dont la dénomination commerciale est mentionnée dans l'en-tête. Les titulaires d'un agrément technique ne peuvent pas utiliser le nom de l'UBAtc, son logo, la marque ATG, le texte ou le numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique, et/ou concernant des produits et/ou systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C. Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit ou système traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, prescripteurs, etc.) par le titulaire d'ATG ou ses installateurs désignés et/ou agréés ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans le texte d'agrément.
- D. Les titulaires d'un agrément technique sont toujours tenus de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre, du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBAtc asbl et à l'opérateur de certification désigné par l'UBAtc de sorte qu'ils puissent juger s'il convient d'adapter l'agrément technique.
- E. Les droits d'auteur appartiennent à l'UBAtc.

L'asbl UBAtc est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc, voir [www.ueatc.com](http://www.ueatc.com) inscrite par le SPF Économie dans le cadre de la directive 89/106/CEE et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « Parachèvement », accordé le 26/06/2012.

Par ailleurs, l'opérateur de certification BCCA a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire de l'ATG.

Date de publication (traduction de la version) : 16/01/2013

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les niveaux de performance tels que définis dans le texte d'agrément ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.

La validité et la dernière version du présent texte d'agrément peuvent être vérifiées en consultant le site Internet de l'UBAtc ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)) ou en prenant directement contact avec le secrétariat de l'UBAtc.